

Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 23
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages
exprimés : 26
Quorum : 19

2025-06-053

**OBJET : ATTRIBUTION DU
MARCHÉ DE FOURNITURE
ET LIVRAISON DE REPAS EN
LIAISON FROIDE POUR LE
SERVICE DE RESTAURATION
SCOLAIRE ET D'ACCUEIL DE
LOISIRS SANS
HÉBERGEMENT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20250630-2025-06-053-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 juin 2025

Date d'affichage : 24 juin 2025

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. FRERARD, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. CHASSIOT, Mme ERNE, M. GLEIZES, Mme GOUDIN, M. MÉREAU, M. PISKOREK, M. RIGOLLET, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS : M. ANDRAULT à M. GROSJEAN, Mme GOUDIN à M. JAUBERT, Mme SARRON à M. BLANCHARD

SECRETARE DE SÉANCE : Monsieur FRÉRARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1-3°, R. 2123-2, L. 2125-1-1°, et R. 2162-1 et suivants,

Considérant que l'accord-cadre à bons de commande a fait l'objet d'une procédure conforme aux dispositions du Code de la Commande Publique,

Considérant le rapport d'analyse des offres de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la « fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire et d'accueil de loisirs sans hébergement »,

Considérant qu'il est nécessaire d'envisager la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture et livraison de repas en liaison froide aux fins d'assurer le service de restauration scolaire et d'accueil de loisirs sans hébergement,

Considérant que l'opérateur économique désigné ci-après a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse,

Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le Conseil Communautaire décide :

- D'attribuer l'accord-cadre à bons de commande relatif à la « fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire et d'accueil de loisirs sans hébergement » à l'opérateur économique dénommé : ANSAMBLE Val de France – 18 rue du Pont de l'Arche 37550 SAINT AVERTIN pour un montant maximum global de 450 000,00 € HT par an,

- D'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre à bons de commande relatif à la « fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire et d'accueil de loisirs sans hébergement » avec l'opérateur économique dénommé : ANSAMBLE Val de France – 18 rue du Pont de l'Arche 37550 SAINT AVERTIN,

Le Conseil Communautaire précise :

- que l'accord-cadre à bons de commande relatif à la « fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire et d'accueil de loisirs sans hébergement » avec l'opérateur économique dénommé ANSAMBLE Val de France (37550) est conclu pour une période d'un an à compter du 1^{er} Septembre 2025,

- que l'accord-cadre à bons de commande relatif à la « fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire et d'accueil de loisirs sans hébergement » avec l'opérateur économique dénommé ANSAMBLE Val de France (37550) est reconduit tacitement,

- que la durée totale maximale, toutes périodes confondues, de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la « fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le service de restauration scolaire et d'accueil de loisirs sans hébergement » avec l'opérateur économique dénommé ANSAMBLE Val de France (37550) est de 4 années.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 01 juillet 2025
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.

Le Secrétaire,
Philippe FRÉRARD.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Frérard', written in a cursive style.

Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 23
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages
exprimés : 25
Quorum : 19

2025-06-054

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23 juin 2025

Date d'affichage : 23 juin 2025

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. FRERARD, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. CHASSIOT, Mme ERNE, M. GLEIZES, Mme GOUDIN, M. MÉREAU, M. PISKOREK, M. RIGOLLET, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS : M. ANDRAULT à M. GROSJEAN, Mme GOUDIN à M. JAUBERT, Mme SARRON à M. BLANCHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur FRÉRARD

**OBJET : TARIFS
RESTAURATION SCOLAIRE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20250630-2025-06-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025

Publication : 03/07/2025

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale ;

- Vu les statuts de la Communauté de Communes de La Septaine, conférant la compétence « affaires scolaires » incluant l'organisation de la restauration scolaire et des accueils de loisirs ;

- Vu le marché public de restauration scolaire et collective attribué à la société ANSAMBLE à l'issue de la procédure adaptée engagée en 2025; Vu l'augmentation des coûts d'achat des repas prévue au contrat à compter de la rentrée scolaire 2025-2026 ;

- Considérant la nécessité d'adapter les tarifs facturés aux usagers afin d'assurer l'équilibre budgétaire du service, tout en préservant un effort de modération tarifaire pour les familles ;

- Considérant la proposition formulée par la commission "Affaires scolaires", en date du 4 juin 2025, de revaloriser les tarifs de +3 % à compter du 1er septembre 2025 ;

Le Conseil Communautaire décide

- D'appliquer les tarifs TTC suivants à compter du 1er septembre 2025 :

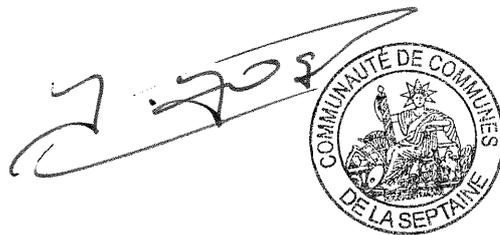
Catégories	Tarifs
Enfants	3,85 €
Enseignants – personnel CdC	6,45 €
PAI	1,95 €

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er septembre 2025, pour l'ensemble des repas servis dans le cadre de la compétence communautaire.

Vote :
Contre : 0
Abstention : 1
Pour : 25

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 01 juillet 2025
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.

Le Secrétaire,
Philippe FRÉRARD.



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Frérard', written in a cursive style.

Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 23
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages
exprimés : 26
Quorum : 19

2025-06-055

**OBJET : FONDS D'AIDE
PARTENARIAL ÉCONOMIE
DE PROXIMITÉ – ATELIER
144-DV**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20250630-2025-06-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 juin 2025

Date d'affichage : 24 juin 2025

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. FRERARD, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. CHASSIOT, Mme ERNE, M. GLEIZES, Mme GOUDIN, M. M. MÉREAU, M. PISKOREK, RIGOLLET, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS : M. ANDRAULT à M. GROSJEAN, Mme GOUDIN à M. JAUBERT, Mme SARRON à M. BLANCHARD

SECRETARE DE SÉANCE : Monsieur FRÉRARD

Rappel des règles : Le taux maximal d'aide est de 30% du montant HT de l'investissement subventionnable.

L'investissement minimum éligible est de 2 667 €. L'aide est comprise entre 800 euros minimum et 5 000 euros maximum.

Dossier : ATELIER 144-DV

Située à Gron, le projet comprend l'achat d'une mallette d'outillage spécifique à l'installation de disconnecteurs et d'une meuleuse, d'une scie circulaire et d'un perforateur, en remplacement de l'investissement initialement prévu pour un poste à souder mono-onduleur, finalement réparé et à nouveau fonctionnel.

Dépenses subventionnables : 3 354,35 € HT

Aide Septaine : (30% des dépenses éligibles) : 1 003,30 €

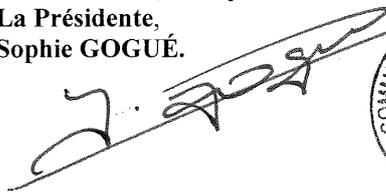
Le conseil communautaire, vu l'avis favorable de la Commission Développement économique en date du 03 juin 2025, entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, décide :

- D'attribuer une aide de 1 003,30 € à l'Atelier 144-DV,

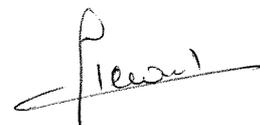
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à cette opération.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 01 juillet 2025
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.



Le Secrétaire,
Philippe FRÉRARD.



Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 23
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages
exprimés : 26
Quorum : 19

2025-06-056

**OBJET : APPROBATION DE LA
CONVENTION INRAP POUR
LA RÉALISATION D'UN
DIAGNOSTIC
ARCHÉOLOGIQUE SUR LA
ZAC DES ALOUETTES**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36
Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 juin 2025
Date d'affichage : 24 juin 2025

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. FRERARD, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. CHASSIOT, Mme ERNE, M. GLEIZES, Mme GOUDIN, M. M. MÉREAU, M. PISKOREK, RIGOLLET, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS : M. ANDRAULT à M. GROSJEAN, Mme GOUDIN à M. JAUBERT, Mme SARRON à M. BLANCHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur FRÉRARD

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des Alouettes, sur la commune d'Avord, la Communauté de communes de la Septaine est tenue, en application du Code du patrimoine, de faire réaliser un diagnostic archéologique préventif avant tout commencement des travaux.

Par arrêté préfectoral du 7 avril 2025, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a prescrit la réalisation de ce diagnostic sur le site de la ZAC. Cet arrêté a désigné l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) comme opérateur habilité à conduire l'opération.

Une convention est proposée entre la CdC de la Septaine et l'Inrap afin de :

- Encadrer juridiquement la réalisation du diagnostic archéologique dans le cadre fixé par la prescription de l'État ;
- Définir les modalités d'intervention sur le terrain et la transmission des résultats à l'aménageur ;
- Permettre à l'Inrap de mener l'opération scientifique conformément aux exigences du Code du patrimoine.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la convention à intervenir avec l'Inrap relative à la réalisation du diagnostic archéologique sur la ZAC des Alouettes à Avord,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents, et à engager les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Vote à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20250630-2025-06-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 01 juillet 2025
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.



Le Secrétaire,
Philippe FRÉRARD.

Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 24
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages
exprimés : 27
Quorum : 19

2025-06-057

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36
Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 juin 2025
Date d'affichage : 24 juin 2025

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. FRERARD, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. CHASSIOT, Mme ERNE, M. GLEIZES, Mme GOUDIN, M. PISKOREK, M. RIGOLLET, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS : M. ANDRAULT à M. GROSJEAN, Mme GOUDIN à M. JAUBERT, Mme SARRON à M. BLANCHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur FRÉRARD

**OBJET : APPROBATION DU
CAHIER DES CHARGES DE
CESSION OU DE LOCATION
DES TERRAINS – ZAC DES
ALOUETTES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20250630-2025-06-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet de cahier des charges de cession ou de location des terrains ZAC des Alouettes établi par la communauté de communes de La Septaine, en sa qualité de maître d'ouvrage,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le cahier des charges de cession ou de location des terrains situés dans la ZAC des Alouettes à Avord.
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 01 juillet 2025
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.



Le Secrétaire,
Philippe FRÉRARD.

Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 24
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages
exprimés : 27
Quorum : 19

2025-06-058

**OBJET : CESSIION D'UNE
PARCELLE DE TERRAIN A LA
COMMUNE D'AVORD – ZAC
DES ALOUETTES –
MODIFICATION DE LA
DESTINATION INITIALE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20250630-2025-06-058-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 juin 2025

Date d'affichage : 24 juin 2025

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. FRERARD, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. CHASSIOT, Mme ERNE, M. GLEIZES, Mme GOUDIN, M. PISKOREK, M. RIGOLLET, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS : M. ANDRAULT à M. GROSJEAN, Mme GOUDIN à M. JAUBERT, Mme SARRON à M. BLANCHARD

SECRETÁIRE DE SÉANCE : Monsieur FRÉRARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2241-1 et suivants et L.5211-5 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.3112-1 ;

Vu l'avis rendu par la Direction Régionale des Finances Publiques du Centre Val de Loire, pôle d'évaluation des Domaines, en date du 17 juin 2025 évaluant la valeur vénale de la parcelle concernée à 33 000 €;

Vu le plan de bornage établi par Neuilly Selas, en date du 17 avril 2025, identifiant une emprise de 3 133 m² issue du foncier communautaire situé sur la commune d'Avord, dans le périmètre de la future ZAC des Alouettes (Parcelle AE 132 B) ;

Vu le cahier des charges de cession ou de location des terrains approuvé par délibération n°2025-06-057 du 30 juin 2025 ;

Considérant que ce terrain, initialement destiné à accueillir des activités économiques, fera l'objet d'une cession à la commune d'Avord afin d'y implanter un projet touristique à vocation patrimoniale (création d'un musée), répondant à un objectif d'intérêt général ;

Considérant la nécessité de modifier la destination initialement prévue pour cette emprise au sein du projet de ZAC ;

Considérant que les frais engagés par la communauté de communes pour le bornage de la parcelle s'élèvent à 1 188,00 €TTC ;

Considérant que la commune d'Avord, en tant que collectivité publique, est éligible à une cession à un prix inférieur à la valeur vénale dès lors que l'opération présente un intérêt général, conformément à la jurisprudence et à l'article L.3112-1 du CG3P ;

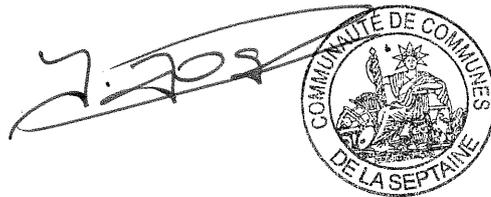
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Décide de modifier la destination de la parcelle d'une superficie de 3 133 m², située dans le périmètre de la future ZAC des Alouettes à Avord, initialement affectée à une vocation économique, en une vocation touristique à caractère patrimonial (implantation d'un musée communal).
- Décide de céder la parcelle AE 132 B à la commune d'Avord, collectivité publique, pour la réalisation de ce projet d'intérêt général.
- Fixe le prix de vente à 1 188,00 € TTC, correspondant aux frais réellement engagés par la communauté de communes pour le bornage du terrain.
- Autorise Madame la Présidente à signer l'acte de vente, par acte notarié ou administratif, ainsi que tous documents afférents à la régularisation de cette cession.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 01 juillet 2025
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.

Le Secrétaire,
Philippe FRÉRARD.



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Frérard', written in a cursive style.

Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 24
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages
exprimés : 25
Quorum : 19

2025-06-059

**OBJET : APPROBATION DE
LA CONVENTION
D'ACCOMPAGNEMENT AVEC
L'ANCT POUR UNE ÉTUDE
SUR LA PISCINE
INTERCOMMUNALE DE
BAUGY**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20250630-2025-06-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 juin 2025

Date d'affichage : 24 juin 2025

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. FRERARD, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. CHASSIOT, Mme ERNE, M. GLEIZES, Mme GOUDIN, M. PISKOREK, M. RIGOLLET, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS : M. ANDRAULT à M. GROSJEAN, Mme GOUDIN à M. JAUBERT, Mme SARRON à M. BLANCHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur FRÉRARD

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - Vu la délibération 2024-06-055 du 3 juin 2024 de la communauté de communes de la Septaine ;
 - Vu la délibération n°2024-06-05 du 20 juin 2024 de la commune de Baugy ;
 - Vu la délibération 2024-07-069 du 8 juillet 2024 de la communauté de communes de la Septaine ;
- Considérant que la communauté de communes de la Septaine dispose de la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » ;
- Considérant qu'il convient de lancer une étude pour la réfection et la couverture de la piscine de la Septaine sur la commune de Baugy en vue d'identifier l'opportunité d'une ouverture à l'année ;
- Entendu l'exposé de Madame la présidente ;
- Le conseil communautaire décide :
- d'autoriser Madame la Présidente d'engager les démarches inhérentes à la réalisation de l'étude ;
 - d'autoriser Madame la Présidente de signer la convention d'accompagnement entre la collectivité et l'ANCT et sa délégation locale ;
 - de suivre le déroulement de l'étude pour la réfection et la couverture de la piscine de la Septaine sur la commune de Baugy en vue d'identifier l'opportunité d'une ouverture à l'année.

Vote :

Contre : 1

Abstention : 2

Pour : 24

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 01 juillet 2025
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.



Le Secrétaire,
Philippe FRÉRARD.

Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 22
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages
exprimés : 25
Quorum : 19

2025-06-060

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 juin 2025

Date d'affichage : 24 juin 2025

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. FRERARD, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. CHASSIOT, Mme ERNE, M. GLEIZES, Mme GOUDIN, M. PISKOREK, M. RIGOLLET, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS : M. ANDRAULT à M. GROSJEAN, Mme GOUDIN à M. JAUBERT, Mme SARRON à M. BLANCHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur FRÉRARD

M. Dubois et M. Loiseau ne prennent pas part au vote.

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet de construction d'une centrale agrivoltaïque au sol sur la commune de Vornay au lieu-dit Gorgeat,
- Vu la demande d'avis sur le projet au titre de l'évaluation environnemental adressée par la DDT du Cher,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- PRONONCE un avis **FAVORABLE AVEC RÉSERVE** concernant la surface dédiée aux onduleurs.

Vote :

Défavorable : 1

Favorable avec réserve : 24

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET
DE CENTRALE
AGRIVOLTAÏQUE DE
GORGEAT – VORNAY - AU
TITRE DE L'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

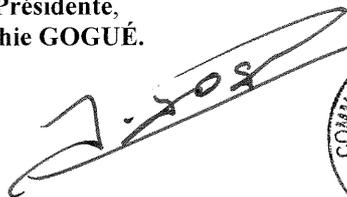
018-241800374-20250630-2025-06-060-DE

Accusé certifié exécutoire

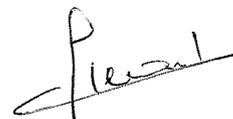
Réception par le préfet : 03/07/2025

Publication : 03/07/2025

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 01 juillet 2025
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.



Le Secrétaire,
Philippe FRÉRARD.



Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 24
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages
exprimés : 27
Quorum : 19

2025-06-061

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET
DE PARC SOLAIRE
PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA
COMMUNE D'AVORD AU
TITRE DE L'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20250630-2025-06-061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 juin 2025

Date d'affichage : 24 juin 2025

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. FRERARD, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. CHASSIOT, Mme ERNE, M. GLEIZES, Mme GOUDIN, M. PISKOREK, M. RIGOLLET, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS : M. ANDRAULT à M. GROSJEAN, Mme GOUDIN à M. JAUBERT, Mme SARRON à M. BLANCHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur FRÉRARD

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le projet de construction de parc solaire photovoltaïque sur la commune d'Avord au titre de l'évaluation environnementale,
- Vu la demande d'avis sur le projet au titre de l'évaluation environnemental adressée par la DDT du Cher,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- PRONONCE un avis FAVORABLE SANS RÉSERVE

Vote :

Défavorable : 1

Favorable sans réserve : 26

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 01 juillet 2025
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.

Le Secrétaire,
Philippe FRÉRARD.



Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 24
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages
exprimés : 27
Quorum : 19

2025-06-062

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 juin 2025

Date d'affichage : 24 juin 2025

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. FRERARD, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. CHASSIOT, Mme ERNE, M. GLEIZES, Mme GOUDIN, M. PISKOREK, M. RIGOLLET, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS : M. ANDRAULT à M. GROSJEAN, Mme GOUDIN à M. JAUBERT, Mme SARRON à M. BLANCHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur FRÉRARD

OBJET : ADHÉSION AU CAUE
DU CHER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20250630-2025-06-062-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025

Publication : 03/07/2025

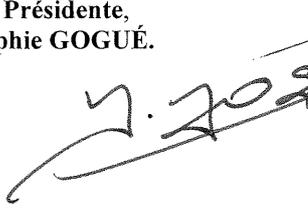
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement nous propose de renouveler notre adhésion pour 2025,
Le montant de cette adhésion pour l'année 2025 s'élève à 600 euros (550 € en 2024),

- Entendu l'exposé de Madame la Présidente concernant le C.A.U.E. le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'adhérer au C.A.U.E. du Cher pour l'année 2025 et de s'acquitter du montant de la cotisation correspondant à sa population soit 600 euros.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 01 juillet 2025
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.



Le Secrétaire,
Philippe FRÉRARD.



Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 24
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages
exprimés : 27
Quorum : 19

2025-06-063

**OBJET : APPROBATION DE LA
CONVENTION DE CO-
MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC
LE PETR CENTRE-CHER
POUR UNE ÉTUDE DE
BOUCLES CYCLABLES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20250630-2025-06-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23 juin 2025

Date d'affichage : 23 juin 2025

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. FRERARD, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. CHASSIOT, Mme ERNE, M. GLEIZES, Mme GOUDIN, M. PISKOREK, M. RIGOLLET, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS : M. ANDRAULT à M. GROSJEAN, Mme GOUDIN à M. JAUBERT, Mme SARRON à M. BLANCHARD

SECRETARIE DE SÉANCE : Monsieur FRÉRARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération n°4 du Bureau Syndical du PETR Centre-Cher en date du 23 avril 2025 ;

- Considérant que le PETR Centre-Cher, en partenariat avec ses six Établissements Publics de Coopération Intercommunale membres, a engagé l'élaboration d'un schéma cyclotouristique structurant, en cohérence avec les objectifs affichés au projet de territoire 2023-2026, notamment dans la perspective de "Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028".

Ce projet vise la création de boucles cyclables thématiques valorisant les atouts touristiques du territoire, le patrimoine, la culture, les paysages locaux ou encore la création artistique, dans la perspective de BCEC 2028.

Afin d'encadrer cette démarche collective, une convention de co-maîtrise d'ouvrage a été rédigée. Celle-ci fixe les modalités de gouvernance, de répartition des rôles entre le PETR (maître d'ouvrage principal) et les EPCI membres, ainsi que les modalités financières de l'étude.

Le PETR Centre-Cher assurera la coordination générale du projet, le suivi du marché d'étude, ainsi que l'animation des instances techniques et politiques. Le financement de l'étude faisant l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional Centre-Val de Loire (accompagné à 80%), le reste à charge sera partagé entre le PETR (50 %) et les EPCI selon la même clé de répartition que celle prévu pour les contributions annuelles au fonctionnement du PETR.

La convention prévoit également la mise en place d'un comité de pilotage associant élus locaux et représentants régionaux/départementaux, ainsi qu'un comité technique élargi aux techniciens des EPCI et aux partenaires institutionnels.

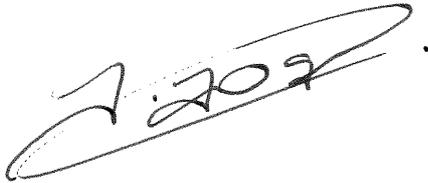
Le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le PETR Centre-Cher et ses six EPCI membres ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 01 juillet 2025
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.

Le Secrétaire,
Philippe FRÉRARD.



Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 23
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages
exprimés : 26
Quorum : 19

2025-06-064

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 juin 2025

Date d'affichage : 24 juin 2025

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. FRÉRARD, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. CHASSIOT, Mme ERNE, M. GLEIZES, Mme GOUDIN, M. PISKOREK, M. RIGOLLET, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS : M. ANDRAULT à M. GROSJEAN, Mme GOUDIN à M. JAUBERT, Mme SARRON à M. BLANCHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur FRÉRARD

M. MÉREAU ne prend pas part au vote.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le conseil communautaire décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant total de 1 000 € à l'association Septaine en scène, au titre de l'exercice 2025.

Vote à l'unanimité.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION A
L'ASSOCIATION « SEPTAINE
EN SCENE »**

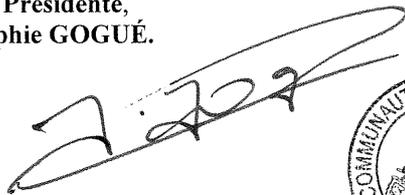
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20250630-2025-06-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 01 juillet 2025
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.



Le Secrétaire,
Philippe FRÉRARD.



Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 24
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages
exprimés : 27
Quorum : 19

2025-06-065

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 juin 2025

Date d'affichage : 24 juin 2025

**OBJET : MISE A JOUR DU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. FRERARD, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. CHASSIOT, Mme ERNE, M. GLEIZES, Mme GOUDIN, M. PISKOREK, M. RIGOLLET, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS : M. ANDRAULT à M. GROSJEAN, Mme GOUDIN à M. JAUBERT, Mme SARRON à M. BLANCHARD

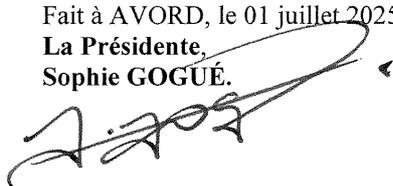
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur FRÉRARD

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis favorable du CST qui s'est réuni le 19 juin 2025 ;
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide la fermeture, à compter du 1^{er} septembre 2025, des postes suivants :

N°	GRADE	CDD	H/ HEBDO
274	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 5°	15,64/35
275	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	30,80/35
276	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	31,73/35
277	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	32,87/35
278	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	27,14/35
279	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	26,34/35
281	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	32,67/35
282	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	21,70/35
284	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	31,65/35
285	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	27,70/35
286	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	23,57/35
287	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	29,33/35

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 01 juillet 2025
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.



Le Secrétaire,
Philippe FRÉRARD.



Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 24
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages
exprimés : 27
Quorum : 19

2025-06-066

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 juin 2025

Date d'affichage : 24 juin 2025

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. FRERARD, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. CHASSIOT, Mme ERNE, M. GLEIZES, Mme GOUDIN, M. PISKOREK, M. RIGOLLET, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS : M. ANDRAULT à M. GROSJEAN, Mme GOUDIN à M. JAUBERT, Mme SARRON à M. BLANCHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur FRÉRARD

**OBJET : CRÉATION DE
POSTES PERMANENTS
D'ADJOINTS TECHNIQUES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20250630-2025-06-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu le tableau des effectifs ;

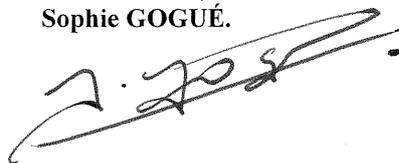
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente ;

Le conseil communautaire décide de créer à compter du 31 Aout 2025 les postes suivants :

N°	GRADE	CDD	SITE	H/HEBDO
274-2	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	AVORD	25,25
275-2	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	VORNAY	32,52
276-2	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	NOHANT EN GOUT	32,27
277-2	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	AVORD	32,79
278-2	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	AVORD	27,4
279-2	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	AVORD	26,6
281-2	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	VILLABON	33,3
282-2	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	ETRECHY	30,76
284-2	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	SOYE EN SEPTAINE	31,78
285-2	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	SOYE EN SEPTAINE	27,96
286-2	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	GRON	18,64
287-2	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	AVORD	30,8
291	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	FARGES EN SEPTAINE	34,34
292	ADJOINT TECHNIQUE	332-8-5°	SOYE EN SEPTAINE	18
293	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	VORNAY	25,55
294	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	AVORD	21,91
295	ADJOINT TECHNIQUE	332-8 3°	AVORD	29,16

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 01 juillet 2025
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.



Le Secrétaire,
Philippe FRÉRARD.



Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 24
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages
exprimés : 27
Quorum : 19

2025-06-067

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 juin 2025

Date d'affichage : 24 juin 2025

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. FRERARD, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. CHASSIOT, Mme ERNE, M. GLEIZES, Mme GOUDIN, M. PISKOREK, M. RIGOLLET, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS : M. ANDRAULT à M. GROSJEAN, Mme GOUDIN à M. JAUBERT, Mme SARRON à M. BLANCHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur FRÉRARD

OBJET : CRÉATION D'UN
POSTE D'ATTACHÉ
TERRITORIAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20250630-2025-06-067-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025

Publication : 03/07/2025

- Suite à la réussite d'un agent au concours,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

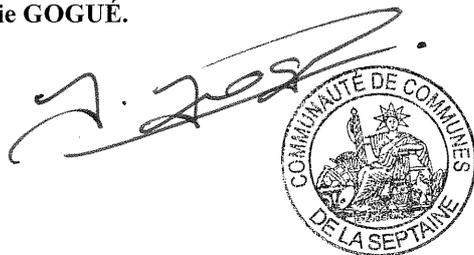
- Il est proposé au Conseil Communautaire d'ouvrir un poste d'Attaché Territorial à temps complet à compter du 1er septembre 2025 (N°296 du tableau des effectifs).

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 01 juillet 2025

La Présidente,
Sophie GOGUÉ.

Le Secrétaire,
Philippe FRÉRARD.



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Frérard', written in a cursive style.

Nombre de membres en
exercice : 36
Nombre de membres
présents : 24
Pouvoirs : 3
Nombre de suffrages
exprimés : 27
Quorum : 19

2025-06-068

**OBJET : CRÉATION D'UN
POSTE D'ADJOINT
D'ANIMATION**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20250630-2025-06-068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin, à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Savigny-en-Septaine, sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 juin 2025

Date d'affichage : 24 juin 2025

PRÉSENTS : M. ALEXANDRE, M. ALLÉGAERT, M. BLANCHARD, M. BOUGRAT, M. CARLIER, M. CHAROY, Mme CHIRON, Mme De KERPOISSON, Mme DESIAUME, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, M. FRERARD, Mme GAY, Mme GOGUÉ, M. GROSJEAN, M. JAUBERT, M. LOISEAU, M. LORADOUX, M. MÉREAU, M. PASZKIEWICZ M. PERRONNET, Mme SURGENT, M. TIBAYRENC, M. VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ANDRAULT, M. BARREAU, Mme BELLEVILLE, M. BONVOT, M. CHASSIOT, Mme ERNE, M. GLEIZES, Mme GOUDIN, M. PISKOREK, M. RIGOLLET, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE

POUVOIRS : M. ANDRAULT à M. GROSJEAN, Mme GOUDIN à M. JAUBERT, Mme SARRON à M. BLANCHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur FRÉRARD

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente,
Suite à la retraite progressive de l'animatrice du pôle d'animation seniors, il apparaît que le service ne parvient plus à fonctionner de manière optimale.

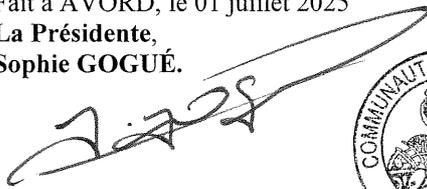
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- De créer 1 poste d'adjoint d'animation à 17,5/35^{ème} (N°297 du tableau des effectif) à compter du 1^{er} septembre 2025.

La continuité du service entraine la possibilité d'avoir recours à un contractuel sur les fondements de l'article 332-14 du Code Général de la Fonction Publique

Vote à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à AVORD, le 01 juillet 2025
La Présidente,
Sophie GOGUÉ.



Le Secrétaire,
Philippe FRÉRARD.

